

Macron reçoit le CFCM après un accord sur une charte des imams

Cé.C.

Les neuf fédérations se sont mises d'accord sur le texte qui doit servir de référence à un nouveau Conseil national des imams

Le Conseil national des imams pourrait finalement voir le jour. Dimanche soir 17 janvier, après six semaines de négociations et trois semaines de crise ouverte, les neuf fédérations composant le Conseil français du culte musulman (CFCM) se sont mises d'accord sur le texte d'une « charte des principes ». Celle-ci doit servir de référence à un Conseil national des imams (CNI) dont le principe était acté depuis novembre 2020. Ce Conseil est supposé décerner des certifications aux ministres du culte musulman qui en feront la demande.

In extremis, l'Élysée a pu annoncer, peu avant minuit, qu'Emmanuel Macron recevrait lundi, à midi, les représentants du CFCM, l'organisme chargé de représenter auprès des pouvoirs publics cette confession religieuse. « *Il faut sortir des ambiguïtés, avoir une adhésion massive des différentes fédérations aux valeurs de la République* », avait demandé Emmanuel Macron aux représentants du CFCM le 18 novembre en les pressant de trouver un accord.

Autant la composition (un représentant par fédération, chacun désignant en outre un imam) et le fonctionnement du CNI n'avaient pas posé de difficultés, autant la négociation du contenu de la charte avait conduit à une crise. Mohammed Moussaoui, le président du CFCM, pensait avoir abouti à un texte de consensus le 15 décembre. Mais, le 28 décembre, Chems-eddine Hafiz, le recteur de la Grande Mosquée de Paris, avait claqué la porte au nez de ses partenaires de négociation, les accusant d'avoir été circonvenus par « *la composante islamiste* » du CFCM.

Accord sur trois points litigieux

Début janvier, Gérald Darmanin avait refait une ronde de discussions avec les caciques de l'instance mise en place en 2003 par Nicolas Sarkozy, pour les convaincre de faire aboutir le CNI et sa charte, exigés par Emmanuel Macron dans le cadre de la lutte contre le radicalisme. Samedi, les trois responsables qui se partagent la présidence tournante du CFCM, Mohammed Moussaoui, le président, Chems-eddine Hafiz et Ibrahim Alci, ses vice-présidents, se sont retrouvés ensemble dans le bureau du ministre de l'intérieur.

Un accord a finalement été trouvé sur les trois points litigieux : la définition de l'islam politique, la référence à l'apostasie et les marqueurs de l'égalité femme-homme. « *Conscientes de la nécessité de dépasser leurs formulations particulières* », comme l'indique le communiqué du CFCM, les fédérations ont surmonté leurs divergences. Selon M. Moussaoui, la charte – non encore publiée – affirme « *la compatibilité de la foi musulmane avec les principes de la République, dont la laïcité, et l'attachement des musulmans de France à leur citoyenneté pleine et entière* » et elle « *rejette l'instrumentalisation de l'islam à des fins politiques ainsi que l'ingérence des Etats dans l'exercice du culte musulman* ».

Le texte « *réaffirme le principe d'égalité humaine dont découle l'égalité femme-homme, la liberté de conscience et de religion, l'attachement à la raison et au libre arbitre, le rejet de toutes les formes de discrimination et de la haine de l'autre* ». Le communiqué ajoute que « *les actes hostiles aux musulmans de France et aux symboles de leur foi sont l'œuvre d'une minorité extrémiste qui ne saurait être confondue ni avec l'Etat ni avec le peuple français* ».